

CONCOURS

GAGNEZ VOTRE PISCINE OU VOTRE SPA

D'UNE VALEUR POUVANT ATTEINDRE JUSQU'À 5000\$

Aidez-nous à choisir les détaillants,
conseillers et installateurs de l'année !

Pourquoi y participer ?

- Pour démontrer votre souci de la satisfaction à la clientèle et ainsi créer un incitatif à acheter dans votre commerce.
- Pour obtenir une rétroaction sur la satisfaction de votre clientèle.
- Pour encourager vos conseillers à se surpasser puisque le gagnant recevra 1000\$!

Vous recevrez 1000\$ si le gagnant a acheté à votre commerce

Dates à retenir

Lancement du concours:

1^{er} octobre 2023

Période d'éligibilité:

1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024

Date limite d'inscription:

30 septembre 2024 à 23h59

Date du tirage:

15 octobre 2024

Dévoilement des détaillants et professionnels gagnants:

Lors du Gala de l'ACQP 2024

Étapes à retenir

- Collez l'autocollant avec le code QR sur le bureau du conseiller afin que le client soit en mesure de le scanner au moment de l'achat.
- Remettez un coupon papier aux clients n'ayant pas accès à leur cellulaire lors de l'achat.
- Incitez votre équipe, dont vos conseillers et installateurs, à faire connaître le concours à tous vos clients. Courez ainsi la chance que votre commerce soit reconnu Détaillant de l'année, qu'un de vos conseillers soit choisi conseiller de l'année ou qu'un de vos installateurs soit l'installateur de l'année.
- Parlez de sécurité avec vos clients et courez la chance d'être choisi Détaillant sécuritaire de l'année.
- Accrochez vos affiches aimantées sur vos piscines afin de rappeler aux clients qu'acheter chez vous peut porter chance.

Renseignements

acpq.com • info@acpq.com

450 581-0414 / 1-888-581-0414

50ans
ACQPQ
depuis 1973

ASSOCIATION DES
COMMERÇANTS DE
PISCINES AU QUÉBEC